COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 12 JUIN 2017 A 20H00
EN MAIRIE DE SAINT LAURENT SUR SEVRE

Date de convocation.....07/06/2017
Date d'affichage du compte-rendu 19/06/2017

Etaient présents : MAUDET Guy-Marie – Maire, BREBION Benoit (à partir du point III – Question 1.), CADORET Nadia, COUDERC Eric, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, MAUDET Dominique (à partir du point III – Question 2.), adjoints, AUGUIN Brigitte (à partir du point III – Question 2.), BAGOT Philippe, BEAUFRETON Thierry, FELDFEBEL Dominique, GILBERT Philippe, GOUPILLE Roger, JADEAU Valérie, LANDREAU Frédéric, MAUDET Marie-Thérèse, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, conseillers municipaux,

Absent représenté : VRIGNAUD Isabelle ayant donné procuration à CADORET Nadia
Absent excusé : BERTRAND Marie-Line
Absents : DROUET Céline, RAUTUREAU Amélie

Secrétaire de séance : GIRARDEAU Nadia

➔ *Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2017 est approuvé sans observations particulières.*

I -DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'aliéner

Non exercice du DPU pour les deux dossiers ci-dessous :

- Dossier reçu le 18 mai 2017 – Non bâti sur terrain de 27 m² - Section AH n° 636 et n° 637 – 42 rue de la Caillère appartenant à Mme GODET Georgette.
- Dossier reçu le 18 mai 201 7- Bâti sur terrain de 848 m² - Section AD 245 – 14 bd de la Rochejaquelein appartenant à M. FRUCHET Yves.

2. Aménagement théâtre de Verdure – Contrat passé avec VERT PAYSAGE

Dans le cadre des travaux de l'aménagement de l'ancien verger de Saint Gabriel, il est souhaité étudier la possibilité d'aménager un théâtre de verdure en lieu et place des murs de soutènement prévus initialement au projet.

Suite à la consultation lancée pour la réalisation de cette étude paysagère, deux entreprises ont remis une offre.

C'est l'entreprise Vert Paysage de Cholet (49) qui a été retenue pour un montant de 1 020 € TTC.

Une ébauche est présentée en séance. Celle-ci sera abordée dans le détail à la prochaine commission urbanisme.

3. Aménagement sanitaires Place de la mairie – Missions SPS / Contrôle Technique et Diagnostic amiante

Dans le cadre des travaux d'aménagement des sanitaires de la Place de la mairie, plusieurs consultations ont été lancées.

Missions SPS et Contrôle Technique

Sur les 4 bureaux consultés, c'est *Bureau Alpes Contrôle* de Couëron (44) qui a été retenu pour :

Mission SPS
Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé : 1 032 €TTC.

Mission contrôle technique : 1 320 € TTC
- HAND : accessibilité des constructions aux personnes en situation de handicap ;
- L : solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables ;
- SEI : sécurité des personnes dans les constructions applicables aux ERP et IGH
- ATHAND : attestation relative au respect des règles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap).

Diagnostic amiante

Il s'agit de réaliser un diagnostic amiante du bâtiment avant travaux ou démolition.
4 bureaux ont également été consultés. C'est ACTION DIAG 85 des Herbiers (85) qui a été choisi.
Coût : 200 € TTC.

4. Entretien des espaces verts départementaux et communaux 2017

Quatre entreprises ont été consultées pour les travaux annuels d'entretien des espaces verts départementaux et communaux. La Sté SYLVA RIVE a été retenue compte-tenu de sa proposition moins élevée en coût, à prestation égale pour un montant de :

Espaces verts départementaux : 10 562.12 € TTC
Espaces verts communaux : 5 364.21 € TTC

II – FINANCES

L'EHPAD Montfort sollicite la commune afin de garantir un emprunt pour des travaux d'extension et réhabilitation de l'EHPAD. Le montant total de l'opération de travaux estimé à ce jour s'élève à 2 554 285 €. Il doit être financé en majorité par le recours à un emprunt.

Après mise en concurrence de plusieurs banques, deux offres ont été retenues, celle du Crédit Agricole et celle du Crédit Mutuel.

1. EHPAD Montfort – Garantie emprunt auprès du Crédit Agricole

- Financement long terme

Montant = 2 296 550 €.
Période d'anticipation= 24 mois
Durée = 20 ans
Taux fixe = 2.12 %
Amortissement du capital = constant
Frais de dossier = 1200 €

Il est précisé que l'EHPAD ne débloquera pas la totalité des fonds, un second emprunt à des conditions plus avantageuses étant parallèlement proposé par un autre organisme bancaire. Le montant de la garantie d'emprunt ne portera que sur le montant effectivement débloqué.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à garantir cet emprunt dans les conditions énoncées ci-dessus et à hauteur de 50%.

Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

2. EHPAD Montfort – Garantie emprunt auprès du Crédit Mutuel

Caractéristiques :

Montant = 1 100 000€.
Durée = 20 ans
Taux d'intérêt = 1.86 %
Frais de dossier = 1 100 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à garantir cet emprunt dans les conditions énoncées ci-dessus et à hauteur de 50%.

Exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

III – MARCHES PUBLICS

1. Travaux rénovation thermique de la mairie – Autorisation de Monsieur le Maire pour signer les marchés

ARRIVEE EN SEANCE DE MONSIEUR BENOIT BREBION

Par délibération n° 32 du 10 avril 2017 le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la consultation relative aux travaux de rénovation thermique de la mairie.

La date limite de réception des offres était fixée au 5 mai 2017. Celles-ci ont été analysées par le maître d'œuvre, le cabinet DGA des Herbiers (85).

Le résultat de la consultation est présenté en séance.

Il est alors proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues selon les critères énoncés dans le règlement de consultation :

- 50 % valeur technique
- 40 % prix des prestations
- 10 % respect du planning et des délais

A savoir :

Lots		Estimations HT Offres de base	Entreprises	TOTAL HT
1	Terrassement - Gros Œuvre - ITE	56 000,00 €	SARL MIGOUT	59 680,08 €
2	Charpente bois - Bardage	25 000,00 €	SARL C.COBOIS	15 137,73 €
3	Couverture tuiles - Zinguerie	42 000,00 €	SARL GALLO	27 906,42 €
4	Couverture étanchéité	Non attribué		
5	Menuiseries extérieures alu-Métallerie	58 000,00 €	SAS SERRURERIE LUCONNAISE	77 822,00 €
6	Cloisonnement - isolation	22 000,00 €	SYTHAC	6 013,40 €
7	Plafonds suspendus	14 000,00 €	SARL TECHNI PLAFONDS	21 492,77 €
8	Menuiseries intérieures	7 000,00 €	MENUISERIE DE LA SEVRE	9 227,48 €
9	Carrelage - Faïences	15 000,00 €	SARL LANDREAU SOURISSEAU	11 724,56 €
10	Peinture - Nettoyage	11 000,00 €	SARL CLAUDE BETARD	13 873,59 €
11	Chauffage - Plomberie - Ventilation	28 500,00 €	SARL TURQUAND ET FILS	36 492,07 €
12	Electricité	19 500,00 €	SARL R&D ENERGIES	14 464,00 €
	TOTAL HT	298 000,00 €		293 834,10 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises les mieux-disantes énumérées ci-dessus. Par ailleurs, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à relancer une consultation concernant le lot n°4 Couverture étanchéité non attribué.

Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

2. <u>Construction salle multi-activités – Autorisation de Monsieur le Maire pour signer les avenants n° 1 et 2 avec l'entreprise BOUSSEAU TP – Lot 1 Terrassement/VRD/Espaces Verts</u>

ARRIVEE EN SEANCE DE MME BRIGITTE AUGUIN ET MONSIEUR DOMINIQUE MAUDET

Il s'agit tout d'abord de régulariser, suite à une erreur matérielle, **l'avenant n° 1** signé le 17 mai 2016 concernant des travaux modificatifs d'élargissement du chemin d'accès pour passage de véhicules lourds.

Montant du marché initial : 62 787.72 € HT avec option.
Montant de l'avenant n° 1 : 2 220.08 € HT
Nouveau montant du marché : 65 007.80 € HT.

Il sera donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1 afin de régulariser la situation.

Par ailleurs, un **avenant n° 2** sera également proposé pour des travaux en :

- Plus-value : agrandissement d'enrobé pour accès véhicules aux places PMR.
- Moins-value : enrobé pour zone contigüe au terrain de basket, clôture, muret à remplacer en séparation du parking et du chemin piétonnier, luminaires.

Montant de l'avenant n° 2 : 2 028.28 € HT
Nouveau montant du marché : 67 036.08 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 et n° 2 à passer avec la société BOUSSEAU TP.

L'avis du conseil est sollicité.

Exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Aménagement sanitaires Place la Mairie – Convention Groupement de commandes entre la commune et Vendée Numérique

Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment situé Boulevard de la Rochejaquelein destiné en rez-de-chaussée à l'aménagement de sanitaires publics (partie communale) et en R+1 à l'aménagement d'un local technique pour le déploiement de la fibre (partie Vendée Numérique) et dans le but de retenir une entreprise de travaux unique pour réaliser ces travaux, il serait judicieux de créer un groupement de commandes pour la passation du marché de travaux,

La commune de Saint Laurent sur Sèvre serait le coordonnateur du groupement et serait chargée de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence.

Le montant estimatif du marché s'élève à 75 250 € HT dont 28 250 € HT à la charge de la commune. Il est précisé que les travaux devraient démarrer courant septembre pour s'achever en décembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de groupement de commandes à passer avec Vendée Numérique et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

IV – PARTENAIRES EXTERIEURS

1. Révision des statuts Vendée Eau

Il est rappelé que les Communes du Département, à l'exception de trois, ont transféré la compétence eau potable à des SIAEP (SIAEP Vallée de la Sèvre pour Saint Laurent sur Sèvre) qui ont délégué la distribution d'eau potable à Vendée Eau et conservé la partie production.

La Loi NOTRe du 7 Août 2015 a entraîné de nouvelles dispositions en matière de compétences eau et assainissement et notamment plusieurs modifications relatives aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et des Syndicats d'Eau, par exemple le transfert de la compétence eau potable des communes aux EPCI à fiscalité propre au plus tard au 1er janvier 2020.

Dans ce cadre, Vendée Eau a engagé dès décembre 2015 un travail important de réflexion sur la refonte de ses compétences et de certains aspects de son fonctionnement institutionnel.

Le SIAEP Vallée de la Sèvre sur proposition de Vendée Eau a approuvé le 23 mars 2017 :

- Le transfert de la compétence « production d'eau potable » du SIAEP Vallée de la Sèvre à Vendée Eau au 31 décembre2 017.
- La dissolution du SIAEP à cette même date.

La commune doit maintenant valider ces délibérations qui entraîneront la prise de la compétence production d'eau potable par Vendée Eau en lieu et place des précédents SIAEP.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le transfert de la compétence « production d'eau potable » du SIAEP Vallée de la Sèvre à Vendée Eau et la dissolution du SIAEP au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le transfert de la compétence « production d'eau potable » du SIAEP Vallée de la Sèvre à Vendée Eau et la dissolution du SIAEP au 31 décembre 2017.

Exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Modification n° 18 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit, pour les communautés de communes, que la compétence eau potable devient optionnelle au 1er janvier 2018, puis obligatoire au 1er janvier 2020.

Afin de se conformer aux prescriptions de la loi NOTRe et de procéder au transfert de la compétence en matière d'eau par anticipation dès le 1er janvier 2018, le Conseil communautaire, par délibération en date du 3 mai 2017, a engagé une procédure de modification des statuts de la communauté de communes.

Les communes ont trois mois pour statuer sur ce projet à compter de la notification de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la communauté de communes prévoyant la prise de compétence optionnelle « eau » à compter du 1er janvier 2018.

Exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

V – ANIMATIONS CULTURELLES

1. Convention d'occupation salle du Saint Esprit pour l'exposition « L'Art à l'Ilôt »

L'exposition « L'Art à l'Ilôt » aura lieu cette année dans la salle du Saint Esprit, Place de la Basilique à proximité de l'Office du Tourisme. Elle se déroulera en juillet et en août, tous les samedis et dimanches de 15h à 19h, plus ouvertures exceptionnelles les vendredi 14 juillet et mardi 15 août.
La congrégation a donné son accord pour mettre à disposition gratuitement ce local. Un projet de convention d'occupation indiquant les engagements de chacune des parties sera examiné en séance. Cette convention prévoit la mise à disposition gracieuse du local pour les trois prochaines saisons estivales (2017-2018 et 2019). A la fin de chaque saison, la congrégation adressera une facture à la commune afin de rembourser les frais d'électricité inhérents à cette occupation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'occupation à passer avec le Saint Esprit et autorise Monsieur le Maire à la signer.

L'avis du conseil est sollicité.

Exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

VI – RESSOURCES HUMAINES

1. Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le décret 2014-513 du 20 mai 2014 vise à faire disparaitre progressivement les dispositifs existants fixant le régime indemnitaire des agents communaux (IEM, IAT, IFTS, etc...).
L'objectif est de mettre en place un cadre indemnitaire unique.
Un travail a été mené au sein du réseau des DGS du canton afin de mettre en place un cadre commun, tout en laissant chaque commune libre des montants versés.

Le RIFSEEP est composé de deux parties :

- L'indemnité de fonctions, sujétions et expertise (IFSE) liée aux fonctions de l'agent et à son niveau de compétences et versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis ;
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, appréciés au moment de l'entretien d'évaluation.

Il est par ailleurs précisé que, conformément à l'article 6 du décret 2014-513 et par transposition des modalités de mise en œuvre décidées pour la fonction publique de l'Etat, lors de la première application du R.I.F.S.E.E.P., le montant indemnitaire mensuel perçu par l'agent au titre du ou des régimes indemnitaires liées aux fonctions exercées ou au grade détenu et, les cas échéant, aux résultats, à l'exception de tout versement à caractère exceptionnel, est conservé au titre de l'I.F.S.E. jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent, sans préjudice du réexamen au vu de l'expérience acquise.

Le détail de ce nouveau régime indemnitaire est présenté en séance.

Le Comité Technique Paritaire (CTP) a été saisi concernant notre projet de mise en place du RIFSEEP. Il a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place le RIFSEEP à compter du 1er juillet 2017.

Exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

VII – QUESTIONS DIVERSES

1. Point sur les commissions de la Communauté de Communes

Commission développement durable : interrogation sur les conditions d'octroi de subventions pour des activités privées innovantes (faut-il notamment prévoir une clause en cas de revente de l'activité avant un certain délai ?) / travail sur les territoires à énergie positive en cours

2. Commission municipale jeunes

La visite du Conseil Départemental s'est très bien passée.
Une matinée nettoyage de la commune est programmée le samedi 24 juin de 9h à 11h.
La commission a émis une proposition de nom pour la salle multi activités. Celui-ci sera dévoilé publiquement lors de son inauguration. Toutefois la Clef des Sports semble faire l'unanimité.
Un travail est en cours sur l'installation d'un city park à proximité de la Coulée Verte.

3. Constitution groupe de travail zonage PLUi

1ère réunion mardi 20 juin de 18h à 21h
Les élus souhaitant intégrer ce groupe de travail sont :
Guy-Marie MAUDET, Eric COUDERC, Dominique MAUDET, Benoit BREBION, Nadia GIRARDEAU, Nadia CADORET, Marie-Noëlle HERSANT, Thierry BEAUFRETON, Philippe BAGOT, Roger GOUPILLE, Dominique FELDFEBEL, Marie-Thérèse MAUDET, Philippe GILBERT.

4. Information mise à disposition des services techniques 4 communes : St Malo, St Laurent, Treize Vents et Mallièvre

Le travail en commun entre les quatre communes du Pôle Est suit son cours. Des réunions mensuelles sont programmées afin de planifier les tâches de chaque service et pouvoir anticiper d'éventuelles mises à disposition d'agents entre les communes.
Les conditions sont en cours de réflexion.

A Saint Laurent sur Sèvre, le 19 juin 2017

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE (Vendée)

Le Maire,
Guy-Marie MAUDET